

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2025

OBJET : 2025-74CS TE05

Renonciation à la prescription quadriennale pour permettre le remboursement d'une retenue de garantie

Nombre de membres légal	49
Nombre de membre en exercice	49
Nombre de membres présents	11
Nombre de membres présents en distanciel	5
Nombre de voix délibératives	17
Nombre de pouvoir	1
Nombre de suffrages exprimés :	
<input checked="" type="checkbox"/> Pour	18
<input checked="" type="checkbox"/> Contre	0
<input checked="" type="checkbox"/> Abstention	0
<input checked="" type="checkbox"/> Ne prend pas part au vote	0
Date de la convocation	17-11-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un novembre à 14h30, les membres composant le comité syndical de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 convoqués par son Président à Chorges, se sont réunis, en format présentiel et distanciel, sous la présidence de M. DOU Jean Claude, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Le quorum n'ayant pas été atteint le dix-sept novembre 2025, le Président a reconvoqué les élus pour le vingt et un novembre à 14h30, à Chorges, sous la Présidence de M. DOU Jean Claude, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Etaient présents : SENNERY Pierre – DOMMANGE Alain – GOURY Dominique – MAGNAN Richard – LEYDON Louis – BACHENET Claude – DOU Jean Claude - ARNOUX Frédéric – MIOULANE Louis – BERAUD Michel – VERRIER Jean Luc -

Etaient en distanciel : CHANFRAY Corinne - AUBERT Daniel - CLAEYMAN Jean Pierre - BRIOULLE Jean Pierre - BETTI Alain

Pouvoir . MILLE SCHAACK Françoise au Président

Soit neuf collèges représentés par seize délégués sur onze collèges ayant quarante-neuf délégués légaux.

Etaient excusés : DELBANO Jean Michel - POUCHOT ROUGE BLANC Georges - LOISEAU Fabrice - GONNET Michel - PIQUEMAL Michel - SARAZIN Bruno - BICAIS Jean Jacques - PRAT Jean Denis - LAURENS Alain - EYSSEERIC Serge - SALETTI Hélène - FRISON Michel - SANCHEZ Alain - MAGNE Jean Claude - TARDY Lionel - CHEVAL Jérôme - NICOLAS Gérard - BILLON TYRARD Jacques - ARNAUD Jean Michel - MILLE SCHAACK Françoise

Assistés de : TAIX Marylin, Directrice Générale des Services ; DENYS Eric, Directeur du Service Finances ; FERAUD Maryline, Secrétaire Générale (Visio) ; RICOU Audrey, Gestionnaire du secrétariat général ; FARDELLA Cyrille, Responsable agence Nord ; EMOND Ludovic, Responsable agence Centre ; Magali PEYRON, Secrétaire de direction.

Secrétaire de séance : GOURY Dominique

ZA La grande île Nord
491 Rue des Pins
05230 CHORGES

Tél : 04 92 44 39 00

secretariat@syme05.fr

www.syme05.fr

OBJET : 2025-74CS TE05

Renonciation à la prescription quadriennale pour permettre le remboursement d'une retenue de garantie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics, et notamment son article 1er fixant la prescription quadriennale ;

Vu le marché public « Janvier 2017 marché travaux ENR site isolé refuge l'Olan » conclu le 24/04/2017 avec l'entreprise Guido Pierre,

Vu le procès-verbal de réception en date du 02/08/2018 fixant la prise d'effet de la réception au 12/07/2018 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57.

Constatant que la retenue de garantie d'un montant de 3 963.60 €, émise le 31/07/2018 sur le mandat 772 bordereau 103 de 2018 du budget 40900, aurait dû être libérée à l'issue du délai de garantie, mais que le remboursement n'est pas intervenu dans les délais,

Considérant que la créance est susceptible d'être frappée par la prescription quadriennale,

Considérant toutefois qu'il est de l'intérêt de la collectivité de procéder au remboursement de cette somme à l'entreprise titulaire, afin de respecter les engagements contractuels et d'éviter tout contentieux.

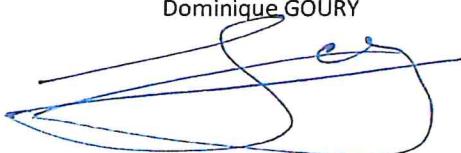
Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- Renonce expressément à opposer la prescription quadriennale à la créance de l'entreprise Guido Pierre au titre du remboursement de la retenue de garantie relative au marché « Janvier 2017 marché travaux ENR site isolé refuge l'Olan ».
- Autorise le Président à procéder au mandatement et au paiement de la somme de 3 963.60 € au profit de l'entreprise.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,
Dominique GOURY



Le Président,
Jean Claude DOU

